



14ème législature

Question N° : 93320	De Mme Isabelle Le Callennec (Les Républicains - Ille-et-Vilaine)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > soins et maintien à domicile	Analyse > développement. Cour des comptes. rapport. recommandations.
Question publiée au JO le : 16/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 11/10/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'hospitalisation à domicile. Le rapport préconise de « mener à bien dans les meilleurs délais l'étude nationale des coûts, en s'appuyant en tant que de besoin sur des évaluations à dire d'experts, et mettre en œuvre une réforme de la tarification de l'hospitalisation à domicile ». Elle lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.